

N° 4 OCTOBRE-DÉCEMBRE 2001 TRIMESTRIELLE PP. 601-870

Revue critique de droit international privé

DIRECTEUR
Paul Lagarde

RÉDACTEUR EN CHEF
Bertrand Ancel

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Horatia Muir Watt

Ref: PF 120201/05 Df: 29967422
REVUE CRITIQUE DE DROIT INTERNATIONAL PR
01.10.01 Vol: 90 No. 4
0035-0958 22101144 22.02.02
LIBRIS - C2
144 BOULEVARD KRIM BELKACEM
ALGER
ALGERIE

DAJLOZ

SOMMAIRE DU N° 4-2001

Première Partie. — Doctrine et Chroniques.

Georges A. L. DROZ et Hélène GAUDEMET-TALLON. — *La transformation de la Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968 en Règlement du Conseil concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale*601

Deuxième Partie. — Jurisprudence.

I. — NATIONALITÉ.

II. — CONDITION DES ÉTRANGERS.

Etranger. — Article 35 bis de l'Ordonnance du 2 novembre 1945. — Reconduite à la frontière. — Maintien en rétention. — Saisine du juge. — Demande d'annulation. — Pouvoirs du juge. — Cour de cassation (2^e Ch. civ.), 15 juin 2000, note N. Guimezanes, p. 653.

Etranger. — Reconduite à la frontière. — Maintien en rétention. — Saisine du juge. — Interpellation. — Régularité. — Procédure de flagrant délit. — Convocation au commissariat de police. — Cour de cassation (2^e Ch. civ.), 14 décembre 2000, note Sandrine Clavel, p. 656.

Etranger. — Ordonnance du 2 novembre 1945. — Article 35 bis. — Reconduite à la frontière. — Maintien en rétention. — Saisine du juge. — Ordonnance statuant sur une des mesures énumérées à l'article 35 bis. — Appel. — Irrecevabilité. — Défaut d'énonciation des moyens dans l'acte d'appel. — Cour de cassation (2^e Ch. civ.), 15 mars 2000, note N. Guimezanes, p. 667.

III. — CONFLITS DE LOIS.

Convention de Rome du 19 juin 1980. — Article 4. — Contrat. — Architecte. — Immeuble à construire en France. — Article 4.5. — Réserve des liens les plus étroits. — Loi française. — Tribunal de grande instance de Poitiers, 22 décembre 1999, note Pauline Rémy-Corlay, p. 670.

IV. — CONFLITS DE JURIDICTIONS.

Compétence. — Convention de Genève du 19 mai 1956. — Transport terrestre international de marchandises. — Tribunal du lieu prévu pour la livraison. — Condition. — 2^e Action directe. — Loi applicable. — Assurance responsabilité. — Action de la victime contre l'assureur. — Loi du lieu du fait dommageable. — Régime de l'assurance. — Loi du contrat. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 20 décembre 2000, note Vincente Heuzé, p. 682.

Acte public étranger. — Testament reçu par acte notarié. — Annulation. — Pouvoir juridictionnel du juge du for (non). 2^e Procédure d'inscription en faux. — Acte notarié étranger. — Incompétence des juridictions françaises. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 20 mars 2001, note Horatia Muir Watt, p. 697.

Divorce. — Jugement algérien. — Répudiation unilatérale. — Répudiation par le mari. — Exequatur. — Epoux algériens. — Epoux domiciliés en France. — Compétence indirecte. — Choix non frauduleux. — Conformité à l'ordre public. — Garanties procédurales. — Avantages pécuniaires. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 3 juillet 2001, note Léna Gannagé, p. 704.

V. — COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

Notification et signification. — Actes de procédure. — Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968. — Protocole annexé. — Article IV. — Modes de transmission des actes juridiques. — Options. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 2 mai 2001, note Elisabeth Poisson-Drocourt, p. 717.

Table des sommaires 2000, par Etienne Pataut, p. 723.